

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS1377

présenté par

Mme Faucillon, M. Dharréville et Mme K/Bidi

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« entourage »,

insérer les mots :

« , notamment psychologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des auditions organisées par la Commission spéciale, de nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'un accompagnement psychologique pour le malade mais également pour son entourage. Tel est le sens de cet amendement.